



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de perspectives offertes aux propriétaires de discothèques

Question écrite n° 33016

Texte de la question

Mme Catherine Pujol interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le maintien des fermetures administratives des discothèques. Depuis mars 2020, l'ensemble des établissements de nuit ont été contraints de fermer dans le contexte de la crise sanitaire. Par un communiqué de presse du 20 juin 2020, le Gouvernement annonçait que les discothèques ne pourraient pas rouvrir avant septembre 2020. Finalement, ces établissements devraient rester fermés encore de longs mois, peut-être jusqu'en avril 2021. Comme tous les chefs d'entreprise, les acteurs de la nuit doivent pouvoir envisager l'avenir et se projeter dans l'après crise. Malheureusement, le Gouvernement maintient ce secteur d'activité dans l'incertitude la plus totale. C'est donc très légitimement que l'ensemble des acteurs de la nuit se sentent abandonnés par les pouvoirs publics. Le maintien des fermetures administratives des établissements de nuit pendant de nombreux mois est vécu comme une punition. À terme, le risque est de voir exploser le nombre de fêtes sauvages de type « *rave party* » et autres rassemblements festifs clandestins hors de tout contrôle des autorités sanitaires. Les acteurs de la nuit sont des entrepreneurs responsables qui ont l'habitude de mettre en place des protocoles sanitaires et de sécurité particulièrement exigeants. À l'image de ce qui est mis en place pour les restaurants, il serait tout à fait envisageable de conserver les coordonnées de tous les clients afin de les contacter individuellement en cas de contamination avérée au sein d'une discothèque. L'aide de 15 000 euros par mois et par discothèque accordée par le décret du jeudi 1er octobre 2020 est à saluer mais n'est pas suffisante pour assurer la pérennité de ces entreprises à long terme. Sans activité depuis plus de huit mois, ces entrepreneurs ont envie de travailler et sont prêts à faire d'importants efforts pour pouvoir rouvrir leurs établissements. En l'absence de solutions rapides et de perspectives d'avenir, de nombreux gérants de discothèques et d'établissements de nuit seront résignés à devoir fermer définitivement, ce qui entraînerait une véritable catastrophe économique et sociale. Ainsi, elle lui demande s'il envisage d'intervenir rapidement afin que les gérants d'établissements de nuit et leurs collaborateurs se voient offrir des réponses et des perspectives d'avenir, pour que le monde de la nuit puisse survivre à la crise sanitaire.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Pujol](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33016

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 6983

Question retirée le : 20 octobre 2020 (Retrait à l'initiative de l'auteur)